N° 178 — 24e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Mercredi 26 Juin 1912

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près du théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 051)
TOURCOING — 45 bis, Rue de Roubaix.
Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 16 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . . 1 fr. » —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, 60, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A LILLE : N° 97

Le Crime d'Ascq : arrestation et reconstitution. — Le Circuit de Dieppe : 1 tué, 1 blessé.

Lire plus loin :

La réforme électorale à la Chambre des députés.

La question du blé et l'admission temporaire au Sénat.

Une vilaine affaire à l'Institut de Ronchin ; une arrestation.

OPINIONS

L'ENTENTE

Un large débat s'est déroulé devant le Sénat sur l'enseignement technique, industriel, commercial et agricole, et les différents orateurs ont rivalisé de zèle et de compétence avec M. Astier, le promoteur de l'interpellation, et le ministre, M. Fernand David, pour rechercher et signaler les moyens éducatifs susceptibles de concourir au relèvement économique de notre Pays. Quel qu'ait été le nombre des orateurs qui ont pris part à cette discussion d'un si haut intérêt, le sujet n'a pas été épuisé académiquement, si l'on peut ainsi dire, à plus forte raison au point de vue parlementaire et législatif.

M. Astier et tous nos collègues ont, assurément, eu raison d'exhorter le Gouvernement à agir, et cet appel est plus que jamais de circonstance, même après l'heureux dépôt de l'ample et remarquable projet de loi sur l'organisation de l'enseignement professionnel de l'agriculture, dû à l'entente de MM. Pams et Guist'hau, corroborée par l'adhésion de M. L.-L. Klotz.

En effet, depuis 1905, pour ne pas remonter aux travaux préparatoires des deux Conseils supérieurs de l'enseignement technique et du travail, aux rapports préliminaires de MM. Cohendy et Briat, un projet de loi considérable a été déposé sur le Bureau de la Chambre par M. Dubief, ministre du Commerce. En 1909, un commencement de discussion est intervenu sur le rapport très remarqué de M. Astier, et, depuis lors, rien. Silence complet.

On a paru croire que le retard était dû à une divergence de vues, à un conflit d'attribution entre les deux ministères de l'Instruction publique et du Commerce. Cette hypothèse, vraisemblable, n'a pas été retenue devant le Sénat ; elle a été écartée avec beaucoup d'optimisme, de courtoisie, sans que la preuve ait été faite de son inanité.

Ce serait, paraît-il, l'encombrement de l'ordre du jour qui entraverait, à la Chambre, la discussion du projet de loi, vaste et complète, sur l'enseignement professionnel. Il est vrai que, depuis lors, l'initiative parlementaire s'est donné carrière ; d'intéressantes propositions ont été déposées par M. Dron, par MM. Jules Siegfried et Modeste Leroy. Et, de leur côté, au Sénat, MM. Henri Michel et Alfred Mescuraud ont soumis un texte destiné à la réglementation du contrat d'apprentissage.

Ce sont questions connexes et pratiquement distinctes. On ne remédiera pas à la crise complexe de l'apprentissage sans se préoccuper de la formation des apprentis par des cours professionnels, par des cours de demi-temps.

Il n'y aura pas contrariété d'efforts, si la Chambre examine la charte de l'enseignement technique industriel et commercial en même temps que celle de l'enseignement professionnel de l'agriculture, et, parallèlement, le Sénat s'efforce de reviser la loi de 1851 sur le contrat d'apprentissage.

Mais, par grâce, qu'on se hâte d'adopter un plan méthodique d'organisation des cours professionnels, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, pour les adolescents, pour les apprentis, en sortant de la doctrine et de la théorie pour prendre des résolutions effectives.

Charles Couyba, par ses décrets, a devancé la législation. Le certificat d'études professionnelles est institué : les Commissions locales et départementales d'enseignement technique vont être formées. Il ne reste plus qu'à établir, ce qu'on a justement appelé l'obligation tempérée d'instruction professionnelle post-scolaire, à multiplier les efforts pour que les cours augmentent en nombre pour qu'ils soient mieux dotés. Et l'on ne fera rien de décisif, si les trois ministères compétents, Commerce, Agriculture, Instruction publique, ne sont pas entièrement d'accord sur leur coopération à l'œuvre commune.

Au-dessus des démarcations administratives et des frontières ministérielles, l'intérêt national exige une concentration de forces, un accord des bonnes volontés. Si, à bref délai, les trois ministres ne s'entendent pas, ce sera la bataille en ordre dispersé contre l'ignorance technique, ce sera la prolongation d'un *statu quo* médiocre, ce sera une prime assurée à nos concurrents et à nos rivaux dans la concurrence internationale, ce serait, hélas ! une atteinte portée à l'armement, à la défense économique de la République Française.

Paul STRAUSS,
Sénateur de la Seine.

AU JOUR LE JOUR

Exagération espagnole

On a eu beau dire qu'il n'y avait plus de Pyrénées, il reste des bornes à notre entendement lorsqu'il s'agit de la façon qu'ont les Espagnols d'apprécier les événements et d'écrire l'histoire. Il faut croire, en effet, que nous ne nous comprenons guère pour que durent si longtemps les pourparlers entre eux et nous à propos du Maroc et pour que les ministres espagnols prétendent que si l'accord n'est pas fait, la faute en est à nous, tandis que nous avons tant de raisons de penser qu'ils en sont les seuls responsables.

« Si nous ne pouvons arriver — aurait déclaré M. Canalejas, président du Conseil espagnol, — à conclure, si nous ne trouvons pas chez les Français, la bonne volonté qu'il faudrait, la faute en est à la presse française exagérément pessimiste. »

Comment ! voilà des mois que les Espagnols remettent chaque jour en discussion des points arrêtés la veille, voilà des mois qu'ils nous offrent, selon l'expression populaire un œuf pour avoir un bœuf ; voilà des mois qu'ils ergotent, chicanent et réclament de jour en jour de nouvelles concessions et ils voudraient que la presse française n'exprimât pas sa surprise de ce que nous ne sommes pas plus avancés qu'au début ! Ils voudraient que nous ne signalions pas ce que leurs prétentions ont d'excessif quand ils nous proposent tantôt d'aller au Vatican pour y régler l'affaire des Franciscains espagnols, tantôt d'interdire au Maroc le transit de nos propres marchandises !

Car, c'est là leur dernière trouvaille : ils refuseraient, nous apprend le Temps, de rembourser, à la sortie de la zone espagnole, les droits de douane que les marchandises françaises auraient acquittés à leur entrée sur la dite zone.

On se demande en vérité quelle conception les Espagnols ont de notre aptitude aux affaires et de notre équité pour poser une condition aussi saugrenue. Ou alors que veut l'Espagne ? A quel moment et en quoi apparaît ce désir de conciliation dont elle ne fait étalage que dans les antichambres des ambassades ?

Combien de temps encore va-t-elle faire traîner ces pourparlers ? Car nous n'en avons pas fini avec les questions en litige. Il restera encore à trancher celles des chemins de fer et de l'internationalisation de Tanger.

L'Espagne fait fond à la fois sur notre patience et sur notre désir d'avoir les mains libres au Maroc, dans toute la sphère qui nous est dévolue, pour pacifier et pour organiser ce pays.

Elle s'illusionnerait cependant si elle s'imaginait que notre patience est inlassable. Quant à la pacification et à l'organisation, elle devrait bien comprendre qu'elle n'est pas moins intéressée que nous, à ce qu'elles soient rapides et complètes.

CH. DE LA RUE.

Pour les Familles nombreuses

La commission d'assurance et de prévoyance sociale a adopté la proposition de MM. Chéron et Le Cherpy, ayant pour but d'accorder une allocation annuelle de 60 fr. aux chefs de famille privés de ressources ayant à leur charge plus de trois enfants de moins de treize ans, à partir du quatrième enfant, et aux veuves ayant plus de deux enfants âgés de moins de treize ans à partir du deuxième ; ladite allocation étant majorée de 50 % quand l'ayant droit justifiera faire partie depuis plus de cinq ans d'une société de secours mutuels.

ECHOS

Du lest !

Un député de l'Hérault, M. Molle, vient de quitter le parti unifié. M. Jules Guesde en est tout réjoui. Des départs, beaucoup de départs, voilà ce qui lui plaît. M. Jaurès lui-même viendrait à partir qu'il n'essayerait point de le retenir.

Et à quelqu'un qui l'interrogeait sur certaines démissions du parti, M. Jules Guesde répondit de sa voix âpre :

— Ils ont quitté le parti avant qu'on ne les f... à la porte. Et c'est parfait, ainsi ! Encore quelques allègements, et tout ira mieux. Pour monter dans l'air pur, il faut jeter du lest. Jetons-en !

M. Jules Guesde aurait dû faire de l'aérostation.

Le prix d'une montagne.

On a vendu, la semaine dernière, à Grandson, une montagne, moyennant la somme de 232,000 francs. Le revenu des forêts d'icelle dépasse 15,000 francs.

Donc, pour le prix d'un pastel de Latour, on peut avoir trois montagnes en Helvétie.

L'ESPRIT DE TOUS

La Chambre des Députés a validé lundi l'élection de M. Candace, le député noir de la Guadeloupe.

Alors M. Deschanel, se tournant vers lui :

— Ah ! c'est vous le nègre !... Eh bien ! continuez !

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

LE MONOPOLE DES TABACS

Le monopole date de 1810, sa réglementation n'a subi depuis que des modifications sans importance et les deux grandes enquêtes parlementaires auxquelles elle a été soumise, de 1835 à 1837 et de 1873 à 1876, n'ont fait que la consolider. La régie emploie des tabacs indigènes et des tabacs exotiques, les frais d'achat de ces tabacs en feuilles constituent la plus grosse dépense du budget de l'administration des manufactures de l'Etat. Ils ont été, en 1910, de 50 millions sur 96 millions de dépenses totales ; ces 50 millions se sont subdivisés par moitié entre les tabacs indigènes et les tabacs exotiques.

TABACS EXOTIQUES ET TABACS INDIGENES

Les crédits affectés chaque année aux achats des tabacs exotiques sont égaux à la différence entre les allocations du budget pour les tabacs en feuilles et les sommes dépensées pour les achats des tabacs indigènes. Cette disposition empêcha l'administration de profiter, comme le ferait l'industrie privée, des circonstances favorables qui peuvent se présenter. C'est ainsi, par exemple, que le Kentucky Burley, tabac des Etats-Unis, qui entre dans la composition des scaferlatis, a atteint en 1910 jusqu'à 200 fr. les cent kilos par suite des manœuvres d'un trust alors que son prix moyen était, auparavant, de 115 francs le quintal. En 1911, un krach s'étant produit, le cours tomba à 84 francs, mais l'administration ne put en acquérir que 1.200.000 kilos, alors que, les années précédentes, elle en avait acheté 2 à 3 millions de kilos par suite de l'état de ses disponibilités !

Pour les tabacs indigènes, il faut chercher des améliorations de qualité ; un programme systématique d'expériences a été adopté en 1910 et, dès 1911, six champs d'expérience ont été créés, à l'effet de déterminer l'influence de la compacité des plants sur le terrain, du nombre des feuilles sur chaque plant, des divers engrais et de rechercher les moyens d'acclimatation d'espèces exotiques diverses, enfin, l'administration a apporté, en 1910, une modification au système d'achats en instituant des primes spéciales à la finesse.

FABRICATION

La préoccupation essentielle du service de la fabrication doit consister dans la réduction des prix de revient tout en conservant et en améliorant la qualité des produits. En matière de changements on reproche surtout à la régie d'ignorer le goût du public ; il est certain que la séparation de la fabrication et de la vente, entre les deux administrations des manufactures de l'Etat et des contributions indirectes, empêche le service fabricant d'être en contact direct avec les consommateurs, ce qui ne semble guère propre à faciliter l'évolution de la production dans le sens des désirs de la consommation. Des conférences périodiques viennent d'être organisées, dans les entrepôts, en vue de mettre en rapport les représentants des syndicats des débitants de tabac avec les entreposeurs et les représentants des manufactures de l'Etat, dans les localités sièges de manufactures ; en outre, une commission récemment constituée au ministère des Finances, sous la présidence d'un inspecteur général, comprenant des fonctionnaires des deux services, des représentants des débitants de tabac et des ouvriers des manufactures, se réunit périodiquement pour donner son avis sur les modifications à apporter à l'exploitation du monopole. Souhaitons que ces innovations produisent les résultats qu'on en attend !

VENTE

La très grande majorité des consommateurs ne connaît pas les multiples produits fabriqués par la régie, dont les débits, à de très rares exceptions près, ne tiennent que les produits les plus couramment demandés. Aucun effort n'est fait pour renseigner les fumeurs, il n'y a point de catalogue ! les débitants ne sont, la plupart du temps, guère documentés et se montrent souvent incapables de répondre aux questions qui leur sont posées. L'administration vient enfin de mettre à l'étude l'établissement d'un catalogue complet illustré qui serait mis à la disposition du public dans les débits. Mieux vaut tard que jamais mais combien apparaît ici le vice fondamental du monopole quant à l'organisation des mesures susceptibles d'augmenter son débit ! Autre anomalie, les entreposeurs ne sont nullement incités à pousser au développement des ventes, il ne leur est alloué à cet effet aucune remise, aussi les voit-on parfois refuser aux débitants les produits nouveaux ou à faible consommation en vue de simplifier leur service et leur comptabilité ! Pourquoi ne pas composer leurs émoluments d'un traitement fixe et de remises variables ? Au point de vue commercial, le seul stimulant réel est l'intérêt du vendeur, il est vrai que l'Etat monopole ne s'inquiète pas de pareilles vétilles !

BERTAL.

La Réforme Électorale

Un amendement

M. Paul Meunier et quelques-uns de ses collègues présentent un amendement portant qu'au cas où la Chambre se prononcerait pour l'élection dans le cadre du département, les départements ayant moins de 5 députés seraient rattachés à d'autres départements pour ne former qu'une seule circonscription.

Cet amendement est présenté à titre de transaction entre le système des régions et celui du département.

AU CONGRÈS du Commerce Extérieur

Le congrès national pour la défense et le développement du commerce extérieur a continué ses travaux hier matin par la discussion de la question du crédit à long terme pour l'exportation.

M. Roger Delombre donna lecture de son rapport dans lequel il expose la situation faite aux commerçants français par les banques françaises qui ne facilitent pas assez largement les paiements, alors que les sociétés de crédit anglaises ou allemandes donnent au commerce d'exportation de ces deux pays une aide des plus complètes et des plus précieuses. Le rapporteur propose comme conclusion différents projets relatifs à l'organisation du crédit à long terme en France.

La discussion se termine par l'adoption des vœux suivants :

« Qu'une banque française soit créée pour faciliter le crédit du commerce extérieur ; que cette banque se livre principalement aux opérations relatives à l'escompte et à l'encaissement du papier à long terme sur l'étranger ; que le gouvernement apporte son bienveillant concours pour faciliter cette création ; que l'on poursuive la création de cette banque avec l'appui de la Banque de France et le concours des banques et établissements financiers français ; qu'il soit constitué un comité qui poursuivra la réalisation de vœux émis sur la question. »

Conseil des Ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Le conseil s'est entretenu de l'état des travaux parlementaires et des questions à l'ordre du jour de la Chambre.

LA PRIME AU BREVET SUPÉRIEUR

Les ministres de l'instruction publique et des finances ont fait connaître leur accord sur la question du brevet supérieur. En conséquence, le président de la République a signé un projet de loi accordant aux instituteurs et institutrices, pourvus dudit brevet, une prime de mille francs payable en cinq annuités, représentant une dépense annuelle de plus de quatre millions.

LES INSCRITS MARITIMES

Le ministre de l'intérieur a annoncé qu'il devait recevoir le jour même une délégation des inscrits maritimes.

Les Retraites Ouvrières

Modifications à la loi

M. Brizon demandera qu'à partir du 1er janvier 1913, l'allocation viagère de l'Etat aux assurés obligatoires soit portée de cent à deux cents francs par an, et que les majorations et bonifications des assurés facultatifs soient doublées.

M. Honnorat demande qu'on admette au bénéfice de la loi : 1° les femmes et veuves non salariées des assurés, ainsi que les femmes et veuves des assurés qui n'exercent pas elles-mêmes ou conjointement avec leurs maris une des professions ou un des métiers impliquant de plein droit l'application de la loi ; 2° les salariés des deux sexes dont le salaire excède 3.000 fr. sans dépasser 5.000 francs.

PETITS PAPIERS

Eh bien ! ils ont dû l'avoir le sourire, le petit sourire ironique, les hôteliers de Dieppe en regardant passer tous les beaux messieurs et toutes les belles dames qui, pour deux cents francs la place, étaient venus voir des hommes s'administrer des dégelées de coups de poing !

Il sied d'être juste : les spectateurs en ont eu pour leur argent et davantage même qu'on ne leur en avait promis. Aux matches annoncés sur le programme, d'autres vinrent s'ajouter, tout à fait imprévus : celui de Carpentier avec son manager Descamps, celui d'un boxeur avec l'arbitre, enfin ceux de spectateurs avec les organisateurs de la rencontre. On a même vu le moment où les gendarmes allaient se mettre de la partie.

Pour ce qui est du match Carpentier-Klaus, mon incompétence m'oblige à ne pas donner mon appréciation sur cette rencontre qui s'est terminée, comme on sait, par la disqualification du champion lensois.

Mais si j'examine l'ensemble de la journée, une chose me frappe — qui vous a peut-être frappés aussi.

Evernden, lui aussi, une des célébrités de la boxe, ayant une contestation avec l'arbitre Maitrot, boxa celui-ci. Alors, Maitrot, qui n'est pourtant pas un champion fameux, en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, mit son adversaire knockout, sans qu'il soit besoin de toutes ces passes longues et savantes auxquelles le public assiste dans les rencontres ordinaires.

Alors ?...

Alors je me demande à présent si, quand certaines gens parlent de « chiqué », elles n'ont pas un peu raison ?...

GAULTIER-GARGUILLE.

La Grève des Inscrits Maritimes

L'ARBITRAGE

Les inscrits l'acceptent

Le ministère de l'intérieur communique la note suivante : « Le ministre de l'intérieur a reçu hier les représentants du comité national des inscrits maritimes. Ils lui ont déclaré que les inscrits acceptaient l'arbitrage qui leur a été proposé par le président du conseil et la décision du tribunal arbitral. Ils demandent que six représentants des armateurs, un par port, et six représentants des inscrits, un par port, examinent, sous la présidence du membre du gouvernement, les points en litige. Au cas où les douze membres désignés par les inscrits et les armateurs ne seraient pas d'accord, le président du conseil d'arbitrage les départagerait. »

Dans les Ports

Marseille, 25 juin.

Le « Maréchal-Bugeaud », courrier de Tunis, et l'« Italia », courrier d'Ajaccio, partant cet après-midi avec le concours des marins de l'Etat, emmenant de nombreux passagers et des marchandises.

On sait que les maîtres d'équipages, les capitaines d'armes et les charpentiers de tous les navires ont décidé, à leur tour, de faire grève. C'était chose faite ce matin. Ils réclament une augmentation de salaires.

Le paquebot « Provence », des Transports maritimes, retour de l'Amérique du Sud, arrivait à Gênes le 22 et s'apprêtait à rallier Marseille, son port d'attache. Mais son commandant, à la suite de la grève, a reçu l'ordre de faire route sur Valence, où il est attendu demain.

Les marins déserteurs du « Saïta » comparaîtront devant le tribunal maritime commercial à deux heures, à l'Hôtel de la Marine.

Les inscrits maritimes ont voté à ce propos un ordre du jour dans lequel ils protestent « contre les mesures de répression prises par le gouvernement à l'égard des marins », qui, « en débarquant, n'ont fait qu'user du droit légal conféré par la loi de 1884 sur les syndicats ».

Cherbourg, 25 juin.

La grève des dockers, qui a éclaté hier, a pris, ce matin, un caractère général. Des déchargeurs de bois elle s'est étendue aux charbonniers. Les grévistes ont arrêté tous les chariots qui venaient pour faire le transport. Plusieurs chargements ont été renversés au milieu de la chaussée.

Le Havre, 25 juin.

Le citoyen Charles Marck, trésorier de la C. G. T., a assisté ce matin à la réunion quotidienne des marins grévistes et a informé ces derniers que les délégués de toutes les corporations à la C. G. T. devaient prendre, ce soir, une décision grave si l'arbitrage proposé par le gouvernement n'aboutissait pas.

La Crise de l'Apprentissage

Le Rapport de M. Henneton au Comité Républicain.

V

6° ROLE DE L'ÉCOLE AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

Si l'on veut aller au fond des choses, et raisonner la question au point de vue économique, on est forcé de reconnaître qu'il ne peut en être autrement. Pour que l'enseignement professionnel soit obligatoire, il faut obligatoirement qu'il soit gradué, ou il ne pourra être.

Se rend-on compte de ce que coûteraient par élève et par an, le matériel, le personnel enseignant, la force motrice, les matières premières, etc., d'une école devant conserver, gratuitement bien entendu, les apprentis mécaniciens, instruits comme certains le demandent, par exemple, jusqu'à ce qu'on ait obtenu d'eux un rendement comparable à celui de l'atelier ?

Pour tous ces élèves il faudrait admettre un séjour d'au moins trois ans à l'école et consacrer tout au moins pendant la moitié de la dernière année à chaque élève de machines, à qui un tour, une raboteuse, une fraiseuse, une perceuse ou autre machine, pendant sept à huit heures par jour, c'est-à-dire sans possibilité de les utiliser pour d'autres élèves d'une autre année ou d'une autre section.

M. Lampué, conseiller municipal de la ville de Paris, a déclaré publiquement, au Congrès de Roubaix, que chaque élève de l'Ecole Estienne, de la ville de Paris, coûtait 5 à 600 francs par an. Des conseillers municipaux de Lille nous ont affirmé qu'il en était de même à l'école Baggio.

D'autres personnes, peut-être moins exactement renseignées, ont indiqué pour d'autres écoles, 150 francs par élève et par an.

Si nous ne retenons que ce minimum, rien que pour Lille, et avec le système actuel de l'école pratique conservant les ouvriers mécaniciens trois ans, pour préparer les 600 apprentis nécessaires chaque année à l'industrie du fer, il faudrait près de 300.000 francs pour les frais d'exploitation.

Un semblable système serait ruineux s'il était généralisé, et l'accord paraît unanime maintenant pour ne pas le poursuivre ; mais les adversaires de l'école ont profité de cette cause d'ordre économique, non seulement pour discuter le point exact où le rôle de l'école devait être limité, mais encore pour contester l'utilité de son concours.

C'est alors que M. Dron, maire de Tourcoing, dont l'initiative et la volonté d'aboutir se sont hautement affirmées ici, comme dans toutes les autres œuvres sociales, a opposé à cette opinion ce qu'il a réalisé à Tourcoing, non pas seulement comme un exemple à donner, mais comme une preuve de ce que l'on peut obtenir de l'école quand elle est bien menée.

Sous l'impulsion de M. Labbé et de M. Langlois, inspecteur départemental de l'Enseignement Technique, le but poursuivi a été rapidement atteint. La section de mécanique est allée bien au-delà de ce qu'on doit demander à l'école.

Ce sont en effet des ouvriers qu'on a formés, puisqu'en 3e année ils arrivent à exécuter aux pièces, pour un salaire fixé et dans le temps accordé aux ouvriers d'industrie, les travaux que certains industriels veulent bien commander à l'école. Ces travaux sont payés et doivent être exécutés avec la précision et le fini qu'on peut exiger dans le meilleur atelier.

Ils le sont, et les élèves ainsi formés, avec une méthode et un entraînement qui sont tout à l'honneur de l'école et de ses instructeurs, sont remarquables.

C'était une démonstration utile, indispensable même pour affirmer une bonne fois ce qu'on peut obtenir d'un [illegible] aussi souple et aussi adaptable qu'est l'école, et nous sommes heureux de rendre l'hommage le plus sincère à ceux qui sont arrivés à ce résultat.

Cette démonstration a de plus été faite de façon économique, parce que Tourcoing est une grande ville, que son maire est un homme de décisions, qu'avec les ressources ouvrières qu'on y trouve, on a pu faire graviter autour de cette école et de celle du Bâtiment, toute une organisation de cours d'apprentis et d'adultes et que la dépense totale s'est répartie sur un ensemble considérable, 1.000 ou 1.200 élèves et auditeurs des cours.

C'est pourquoi M. Labbé nous a indiqué que les élèves de l'Ecole de Tourcoing coûtaient environ 30 à 40 fr. par élève et par an.

Mais il n'est pas douteux que le même programme appliqué de façon semblable dans une ville de 20.000 habitants, au lieu de 80.000, dans une école ne profitant pas du concours d'un homme particulièrement placé pour lui procurer des travaux mécaniques payés, ne donnera pas le même résultat.

Aussi ce qui a été obtenu à Tourcoing pour une quinzaine d'élèves par année, ne doit-il pas être considéré comme un exemple de ce qui doit être recherché partout et qu'on doive généraliser, mais comme une démonstration prouvant que lorsqu'on peut atteindre ce résultat on peut beaucoup plus facilement en réclamer un moindre.

Ce qui prouve d'ailleurs bien nettement que ce résultat remarquable est dû aux causes qui viennent d'être exposées, c'est que la section du bois de la même école, section également soignée et susceptible d'être également poussée, reste sans développement, ainsi que dans les autres Ecoles Pratiques, tandis que la section du bois de l'Ecole du Bâtiment se développe beaucoup plus.

Cependant les deux écoles dépendent également de la ville et sont placées sous le même contrôle. La différence réside exclusivement dans la conception des deux systèmes.

Dans l'une, l'Ecole Pratique, les élèves doivent rester trois ans sans salaires, parce que pour cette section du bois il n'y a pas, pour l'homme, ni les travaux payés dont profite la section de mécanique.

Dans l'autre, l'Ecole du Bâtiment, il n'y a que des cours dirigés par des industriels, et s'adressant à des apprentis placés chez ces industriels. Il en résulte tout naturellement que les enfants préfèrent être en apprentissage payé, et suivre des cours à l'Ecole du Bâtiment, plutôt que d'entrer à l'Ecole Pratique.

Ces cours représentent en totalité par apprenti un laps de temps beaucoup moindre que celui correspondant aux trois années de l'Ecole Pratique et cependant tout le monde semble s'en satisfaire, patrons, ouvriers, pédagogues et législateurs, puisque les projets de loi déposés pour l'organisation de l'Apprentissage ne paraissent envisager que l'obligation de la fréquentation des cours.

Ce qui est vrai pour le travail du bois l'est cependant également pour le travail du fer et beaucoup d'autres industries, et si nous n'en avons pas l'exemple aussi probant par les résultats acquis, c'est parce que dans l'industrie du bois on a continué à prendre des apprentis, tandis que dans la majeure partie des ateliers de constructions mécaniques on a dû s'en séparer depuis l'application de la loi du 30 mars 1900.

Il n'en est pas moins vrai que depuis longtemps l'industrie mécanique du fer a formulé cette opinion. Elle l'a d'ailleurs très nettement rappelé dans un vœu qu'elle a remis à M. Cruppi, alors Ministre du Commerce, lors d'une visite qu'il a faite le 10 mars 1908 aux Ecoles Professionnelles d'Armentières et de Lille. Elle demandait de fixer à un an la durée de préapprentissage à l'école actuel [illegible]